Image not found or type unknown

Problème de compréhension d'un contrat

Par **cerbere1**, le **18/02/2014** à **16:59**

Bonjour, je demande votre aide car j'ai du mal à comprendre une partie de mon contrat d'intérim. C'est mon premier de ce type, j'ai un peu de mal et peur de mal l'interpréter.

Voici les éléments qui prêtent confusion:

Mission Contrat à terme précis - dates: du 17/02/2014 au 21/02/2014.

Aménagement du terme prévu: Avancé au 19/02/2014 Reporté au 25/02/2014.

Donc ma question est: à quoi correspond l'aménagement du terme prévu, la date avancée ou reportée simplement, est-ce que ces dates sont à prendre en compte à partir du jour même.

Je vous remercie d'avance de votre réponse que j'attends avec impatience.

Par **P.M.**, le **18/02/2014** à **18:13**

Bonjour,
C'est la période de souplesse dont seule l'entreprise utilisatrice peut faire usage pour rompre par anticipation le contrat ou au contraire reporter son terme, mais dans ce dernier cas, il ne pourra pas vous être proposé de renouvellement...

Par **cerbere1**, le **18/02/2014** à **18:26**

Merci beaucoup j'y vois de suite plus clair! Passez une bonne soirée.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés